






2021 – 2022: rebondissements et coups de Jarnac


→ **2021**


15 janvier : vote unanime des élus alsaciens pour le retrait total des déchets.


18 janvier : l'État décide le stockage total et définitif. 

25 juin : Alsace Nature porte plainte contre X pour informations inexactes sur la nature des déchets. Des déchets interdits enfouis avec l'autorisation de l'État ? 

Août 2021 : installation d'une centrale à béton pour éviter d'être interrompu par des militants... 

Octobre : la cour administrative d'appel de Nancy annule l'autorisation d'enfouissement définitif. 


12 Novembre : L'État fait voter **TRÈS TRÈS DISCRÈTEMENT un amendement** qui annule la décision précédente du tribunal administratif. Le stockage définitif est reconduit. 


Décembre Le Conseil constitutionnel censure l'amendement précédent du 12 novembre = stockage définitif interdit ! 

→ **2022**

Janvier Le Préfet prend un arrêt imposant le début rapide des travaux.

Mars Le parquet saisi un service de police judiciaire. Mais le début des travaux de confinement pourrait empêcher d'accéder aux déchets, donc d'enquêter.

Dimanche 17 avril Premier tour des élections présidentielles, l'État fait passer au Journal officiel **un décret modifiant le code de l'environnement**, facilitant les pollutions à venir à StocaMine ! Mais aussi ailleurs ! (à Bure?) 

10 mai : L'État coule les premiers bouchons de béton. 

25 mai : Ces premiers travaux sont suspendus par la justice ! 

28 mai : Extinction Rebellion bloque le site quelques heures.

Juillet 2022 les 42 000 t de déchets sont toujours là !

Pourquoi l'État veut-il absolument refermer la mine et boucher les galeries ?

Pourquoi l'État entrave-t-il l'enquête judiciaire en cours ?

Pourquoi Marcus Buser, expert international connaissant très bien le dossier StocaMine, écrit-il : « Il n'est pas d'affaires frauduleuses qui ne soient un jour découvertes et d'aigrefins démasqués. » ? <https://www.nuclearwaste.info/?lang=fr>

Pourquoi, en janvier 2021, écrit-il ?

«L'explication la plus évidente de ce comportement étrange et incompréhensible est que pendant la période d'exploitation de StocaMine, beaucoup plus de déchets mal déclarés se sont retrouvés au fond, avec la **complicité des institutions et des experts impliquées dans cette affaire.** »

Une certitude juridique : l'incendie de 2002 a été provoqué par des déchets interdits qui ont été stockés au fond de la mine suite à des « manquements » de la direction de StocaMine.

Pourquoi, en mai 2022, cet expert se demande-t-il si « on » n'aurait pas entreposé des déchets du démantèlement d'ogives nucléaires de la « force de frappe » française ?

L'eau, l'avenir de 7 millions de personnes n'est pas un jeu !

Stop aux magouilles.

La lumière doit être faite sur ces dysfonctionnements et abus.
Pas d'enfouissement définitif en sarcophages bétonnés,
mais retrait immédiat de tous les déchets!

L'eau est un bien commun !

Comment agir ?

